

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 20.04.2021

Code du produit: AL-017

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Colle

Utilisations déconseillées

Uniquement pour usages industriels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Althen GmbH Mess- und Sensortechnik
Rue: Dieselstr. 2
Lieu: D-65779 Kelkheim
Téléphone: +49 (6195) 70060
e-mail: info@althen.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse - Tel. 145 | 24h (www.toxi.ch)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Peroxyde organique: Org. Perox. D

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif par contact cutané.

Nocif par inhalation.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle; hydroperoxyde de cumène
cumène**Mention** Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 20.04.2021

Code du produit: AL-017

Page 2 de 12

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le sens de la réglementation régionale/nationale en vigueur et séparément des ordures ménagères.

2.3. Autres dangers

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 20.04.2021

Code du produit: AL-017

Page 3 de 12

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
614-45-9	Peroxybenzoate de tert-butyle			50-55 %
	210-382-2			
	Self-react. C, Eye Irrit. 2; H242 H319			
141-97-9	Ester éthylique de l'acide acétylacétique			30-35 %
	205-516-1			
	Eye Irrit. 2; H319			
80-15-9	hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle; hydroperoxyde de cumène			10-15 %
	201-254-7	617-002-00-8		
	Org. Perox. E, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 2, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H242 H331 H311 H302 H314 H318 H371 H373 H411			
98-82-8	cumène			1 - < 5 %
	202-704-5	601-024-00-X		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Eye Irrit. 2, STOT SE 1, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H331 H319 H370 H335 H336 H304 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques et facteurs M

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques et facteurs M		
80-15-9	201-254-7	hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle; hydroperoxyde de cumène	10-15 %
	Skin Corr. 1B; H314: >= 10 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 3 - < 10 Eye Dam. 1; H318: >= 3 - < 10 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3 STOT SE 3; H335: >= 1 - 100		

Information supplémentaire

La teneur des composants non mentionnés ici dépasse pour chacun la limite de considération valable.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin. Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire s'est produit, avoir recours à la respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appeler un médecin. Changer les vêtements imprégnés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 20.04.2021

Code du produit: AL-017

Page 4 de 12

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. Danger par aspiration.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. sable sec

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Composants dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement de protection approprié.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8 Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

Assurer une aération suffisante notamment dans les endroits clos.

Préventions des incendies et explosion

Utiliser uniquement un outil équipé antistatique (ne produisant pas d'étincelles). Utiliser des installations,

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 20.04.2021

Code du produit: AL-017

Page 5 de 12

appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger de la chaleur et de la surchauffe.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
80-15-9	Hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle	-	-		peroxydes org.	
98-82-8	Isopropylbenzène	20	100		VME 8 h	
		80	400		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
98-82-8	Isopropylbenzène (Cumène)	2-phényl-2-propanol (après hydrolyse, /g créatinine)	20 mg/g	U	b

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile. Néoprène. PVC (Chlorure de polyvinyle).

Épaisseur du matériau des gants: >=0,4mm

Temps de passage: >480 min

Protection de la peau

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 20.04.2021

Code du produit: AL-017

Page 6 de 12

protection.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	transparent à jaunâtre	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		Pas de données disponibles

Modification d'état

Point de fusion:		Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		Pas de données disponibles
Point d'éclair:	91 °C	

Inflammabilité

solide:		Pas de données disponibles
---------	--	----------------------------

Dangers d'explosion

non explosif.

Température d'inflammation:		Pas de données disponibles
-----------------------------	--	----------------------------

Température d'auto-inflammabilité

solide:		Pas de données disponibles
Température de décomposition:		Pas de données disponibles

Propriétés comburantes

Pas de données disponibles

Densité:		Pas de données disponibles
Densité apparente:		Pas de données disponibles
Hydrosolubilité:		Pas de données disponibles

Solubilité dans d'autres solvants

Pas de données disponibles

Coefficient de partage:		Pas de données disponibles
Viscosité dynamique:		Pas de données disponibles
Viscosité cinématique:		Pas de données disponibles

9.2. Autres informations

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactivité dangereuse en conditions environnementales normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil. Protéger contre les contaminations.

10.4. Conditions à éviter

Éviter chaleur, étincelles, flammes vives et autres sources d'inflammation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 20.04.2021

Code du produit: AL-017

Page 7 de 12

10.5. Matières incompatibles

Acides Basique, fort. Amines. Métaux lourds Agent réducteur

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucun produit de décomposition dangereux ne se libère. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de décomposition dangereux Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par contact cutané.

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (cutanée) 2000,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 17,65 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 2,941 mg/l

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
80-15-9	hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle; hydroperoxyde de cumène					
	orale	DL50 382 mg/kg		Rat	IUCLID	
	cutanée	ATE 300 mg/kg				
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l				
	inhalation aérosol	ATE 0,5 mg/l				
98-82-8	cumène					
	cutanée	DL50 12300 mg/kg		Lapin	IUCLID	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 39 mg/l		Rat	RTECS	
	inhalation aérosol	ATE 0,5 mg/l				

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes. (hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle; hydroperoxyde de cumène; cumène)

Peut irriter les voies respiratoires. (hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle; hydroperoxyde de cumène)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle; hydroperoxyde de cumène)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques avec effets à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 20.04.2021

Code du produit: AL-017

Page 8 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
98-82-8	cumène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,7 mg/l	96 h	Leuciscus idus		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,6 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée présente

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée présente

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
98-82-8	cumène	3,66

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée présente

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée présente

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

À évacuer selon les réglementations légales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 3115

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE, AVEC RÉGULATION DE TEMPÉRATURE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

5.2

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

5.2



Code de classement:

P2

Dispositions spéciales:

122 274

Quantité limitée (LQ):

0

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 20.04.2021

Code du produit: AL-017

Page 9 de 12

Quantité exceptée: E0
Catégorie de transport: 1
Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 3115
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE, AVEC RÉGULATION DE TEMPÉRATURE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 5.2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 5.2



Code de classement: P2
Dispositions spéciales: 122 274
Quantité limitée (LQ): 0
Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3115
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID, TEMPERATURE CONTROLLED
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 5.2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 5.2



Dispositions spéciales: 122, 195, 274, 923
Quantité limitée (LQ): 0
Quantité exceptée: E0
EmS: F-F, S-R

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3115
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID, TEMPERATURE CONTROLLED
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 5.2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 5.2



Dispositions spéciales: A2 A150
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden
Passenger LQ: Forbidden

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 20.04.2021

Code du produit: AL-017

Page 10 de 12

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	Forbidden
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	Forbidden
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	Forbidden
IATA-Quantité maximale (cargo):	Forbidden

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes mesures de précaution spéciales ne sont connues.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH: aucune/aucun

Législation nationale**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Version 1,00 - 20.04.2021 - première ébauche

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 20.04.2021

Code du produit: AL-017

Page 11 de 12

transportant des produits chimiques dangereux en vrac
 ICAO : International Civil Aviation Organization
 IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
 ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation
 CLP : Classification, Labeling, Packaging
 IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale
 LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
 MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
 OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
 PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 NU : Nations Unies
 COV : Composés organiques volatils
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
 CPE : Classe de pollution des eaux
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
 DNEL : Derived No Effect Level
 PNEC : Predicted No Effect Concentration
 TLV : Threshold Limiting Value
 STOT : Specific Target Organ Toxicity
 AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Org. Perox. D; H242	
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H312	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT SE 2; H371	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive PS/RP-2 (comp. 2, curing agent)

Date de révision: 20.04.2021

Code du produit: AL-017

Page 12 de 12

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont destinées à décrire les règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et sont basées sur les connaissances actuelles. La fiche technique de sécurité a été créée sur la base des informations des fabricants en amont par :

asses AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-Mail: eu-sds@asses.eu, www.asses.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)